

Uni 3e âge : où logerons-nous lorsque nous serons plus âgés?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **17 (1987)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



PROFESSEUR RENÉ JEANNERET

UNI 3^e ÂGE

Où logerons-nous lorsque nous serons plus âgés?

Dans notre dernière chronique, nous avons fait allusion à l'enquête menée par des membres de l'UNI 3 de Genève à propos des logements des personnes âgées. Ce travail mérite plus qu'une simple mention, et nous espérons intéresser nos lecteurs en leur donnant ci-après les éléments essentiels du rapport publié par l'Université de Genève en juin 1985.

Cette étude, réalisée en novembre 1983 auprès de 266 membres de l'Université du 3^e âge genevoise, a pour but de déterminer quel type de logement les personnes âgées choisiraient au cas où leur autonomie serait partiellement ou fortement réduite.

En premier lieu, la situation individuelle de chaque personne interrogée a été rapidement définie. Il en résulte que l'U3A compte une majorité de femmes seules; la vulnérabilité aux problèmes dus à l'âge s'en trouve donc nettement accrue.

En second lieu est abordé le problème de l'habitat

proprement dit. Cinq possibilités sont envisagées:

- conserver son appartement tout en bénéficiant d'une aide extérieure;
- adopter un logement dont la situation et la configuration sont mieux adaptées à l'âge;
- vivre chez ses enfants;
- vivre dans un logement comprenant un encadrement médico-social;
- vivre dans une pension destinée aux personnes âgées.

Si leur indépendance se trouve faiblement limitée, les personnes âgées préfèrent conserver leur propre domicile, quitte à recourir à une aide extérieure. Si la solution d'un logement adapté est facilement admise, vivre chez ses enfants est en revanche presque unanimement rejeté. L'idée de constituer un fardeau pour sa famille demeure en effet une des préoccupations majeures des personnes interrogées.

Dans le cas où leur indépendance se trouve fortement réduite, il est très peu de personnes âgées qui n'envisagent pas de quitter leur logement. Les solutions les plus souvent mentionnées sont alors des appartements mieux adaptés à leurs besoins ou des maisons de retraite. A nouveau, la possibilité d'habiter chez ses enfants n'est quasiment pas évoquée.

En outre, les personnes âgées mentionnent fréquemment leur crainte d'une certaine ségrégation les concernant; c'est pourquoi elles désirent en grande majorité que les établissements spécialisés demeurent très accessibles à leurs familles et à leurs amis.

En conclusion, il ressort de ce questionnaire quatre points que nous nous contentons de reproduire in extenso:

1) **L'attachement au domicile** et au cadre de vie, le désir de conserver autant d'indépendance que possible ressortent comme points forts de cette enquête. Par conséquent, les efforts doivent être poursuivis pour faciliter le maintien à domicile des personnes qui veulent et qui peuvent y rester; plusieurs suggestions dans ce sens sont présentées par les membres d'UNI 3. Par humanité et pour des raisons d'éthique et de respect de leur dignité, il faudrait pouvoir proposer aux personnes âgées le choix: maison de retraite, ou maintien à domicile.

2) Si quelques établissements pilotes suscitent des commentaires élogieux, la majorité des personnes interrogées expriment sur les **maisons de retraite** et les **pensions** des opinions critiques basées parfois sur des expériences vécues par leurs proches. Elles ne se limitent cependant pas à des commentaires négatifs mais font des propositions constructives pour améliorer la qualité de vie dans les établissements.

3) C'est avec beaucoup d'insistance que les membres d'UNI 3 demandent que les logements et établissements pour personnes âgées soient **facilement accessibles** par les moyens de transports publics. Beaucoup souhaitent qu'ils soient situés en ville ou dans leur quartier. Les contacts avec l'extérieur et les visites dépendent dans une grande mesure de l'accessibilité de leur habitation.

4) La ségrégation des personnes âgées suscite une vive opposition. Aussi, l'un des vœux les plus fréquemment exprimés est celui du **contact avec les jeunes**. Un des moyens de le satisfaire, c'est d'aménager des groupes de logements adaptés aux personnes âgées dans des immeubles ouverts à toutes les générations.

Qu'en pensent les lecteurs d'«Aînés»?

R. J.